

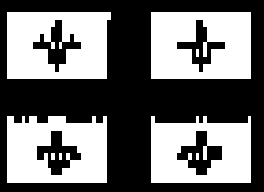
15

BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES

REMBOURRAGE ARTISANAL

PROGRAMME D'ÉTUDES
5080

020801 *FORMATION*
7495003 *PROFESSIONNELLE et*
TECHNIQUE

Québec 

REMBOURRAGE ARTISANAL

PROGRAMME D'ÉTUDES
5080

BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES REMBOURRAGE ARTISANAL

PROGRAMME D'ÉTUDES 5080

Le programme *Rembourrage artisanal*,
conduisant au diplôme d'études
professionnelles, prépare
à l'exercice du métier de

REMBOURREUSE ET DE REMBOURREUR.

**Direction générale de la formation
professionnelle et technique**

Remerciements

La réalisation de cet ouvrage a été rendue possible grâce à de nombreux collaborateurs des milieux du travail et de l'éducation.

Le ministère de l'Éducation remercie les personnes suivantes qui ont participé à l'analyse de situation de travail et ainsi contribué à l'élaboration du programme *Rembourrage artisanal*.

Du monde du travail

Rock Dubois
Rembourrage Plus enr.

Jean-Pierre Gélinas
Rembourrage Gélinas

Pierrette Grenier
Atelier Marcel Grenier enr.

André Lavigne
Idéal Chester inc..

Jean-Pierre Nault
Rembourrage J.-P. Nault

Claude Simoneau

Luc Whitney
Vitre Plus

Équipe de réalisation

Direction

Colette Gélinas
Responsable du secteur Bois et matériaux connexes

Coordination

Jeannot Bourque
Agent de développement pédagogique

Soutien technique

Nicole Gendron
Conseillère technique

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la
Division des services linguistiques du ministère

Saisie du texte et édition

Renée Fortin
Agente de secrétariat

Diane Garneau
Agente de secrétariat

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation - 1995-9495-0615

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec, 1995
ISBN 2-550-09748-3

020801
7495003

COMMUNICATIONS
2 étage

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉSENTATION DU PROGRAMME	1
VOCABULAIRE	3

Première partie

1. SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES	7
2. BUTS DE LA FORMATION	9
3. COMPÉTENCES VISÉES	11
4. OBJECTIFS GÉNÉRAUX	13
5. OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER ET DE SECOND NIVEAU	15
5.1 DÉFINITION DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	15
5.2 GUIDE DE LECTURE DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER NIVEAU	

MODULE 16 : Restauration de bois apparent	81
MODULE 17 : Restauration de meubles	85
MODULE 18 : Introduction au dessin assisté par ordinateur	89
MODULE 19 : Rembourrage propre aux véhicules	93
MODULE 20 : Modification de sièges rembourrés	97
MODULE 21 : Cannage de sièges	101
MODULE 22 : Lancement et gestion d'une PME	105
MODULE 23 : Stage en milieu de travail	109

Tableaux

TABLEAU I : SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES	7
TABLEAU II : MATRICE DES OBJETS DE FORMATION EN REMBOURRAGE ARTISANAL	12

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme *Rembourrage artisanal* s'inscrit dans les orientations retenues par le gouvernement du Québec, en 1986, concernant la formation professionnelle au secondaire. Il a été conçu suivant un nouveau cadre d'élaboration des programmes qui exige, notamment, la participation des milieux du travail et de l'éducation.

Le programme est défini par compétences, formulé par objectifs et découpé en modules. Il est conçu selon une approche globale qui tient compte à la fois de facteurs tels que les besoins de formation, la situation de travail, les fins, les buts ainsi que les stratégies et les moyens pour atteindre les objectifs.

Dans le programme, on énonce et structure les compétences minimales que l'élève, jeune ou adulte, doit acquérir pour obtenir son diplôme. Ce programme doit servir de référence pour la planification de l'enseignement et de l'apprentissage ainsi que pour la préparation du matériel didactique et du matériel d'évaluation.

La durée du programme est de 1 350 heures; de ce nombre, 960 heures sont consacrées à l'acquisition de compétences liées directement

VOCABULAIRE

Buts de la formation

Énoncés des intentions éducatives retenues pour le programme. Il s'agit d'une adaptation des buts généraux de la formation professionnelle pour une formation donnée.

Compétence

Ensemble de comportements socioaffectifs ainsi que d'habiletés cognitives ou d'habiletés psychosensorimotrices permettant d'exercer convenablement un rôle, une fonction, une activité ou une tâche.

Objectifs généraux

Expression des intentions éducatives en catégories de compétences à développer chez l'élève. Ils servent d'orientation et de regroupement aux objectifs opérationnels.

Objectifs opérationnels

Première partie

1. SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Nombre de modules : 23
Durée en heures : 1350
Valeur en unités : 90

Rembourrage artisanal
Code du programme : 5080

CODE	TITRE DU MODULE	DURÉE	UNITÉS*
263311	1. Métier et formation	15	1
263321	2. Santé et sécurité	15	1
263332	3. Matériaux de recouvrement	30	2
263342	4. Bâti, mécanismes et suspensions	45	3
263353	5. Taillage de base	45	3
263364			

2. BUTS DE LA FORMATION

Les buts de la formation en *Rembourrage artisanal* sont définis à partir des buts généraux de la formation professionnelle et en tenant compte, en particulier, de la situation de travail. Ces buts sont :

Rendre la personne efficace dans l'exercice d'une profession

- Lui permettre d'effectuer correctement et avec une performance acceptable, au seuil d'entrée sur le marché du travail, les tâches et les activités relatives au rembourrage artisanal.
- Lui permettre d'acquérir une préoccupation constante de la santé et de la sécurité au travail.
- Lui permettre d'acquérir le souci de la qualité.
- Lui permettre d'acquérir des méthodes de travail efficaces et sécuritaires.

Assurer l'intégration de la personne à la vie professionnelle

- Faciliter la connaissance du marché du travail en rembourrage artisanal.
- Favoriser l'intégration

3. COMPÉTENCES VISÉES

Les compétences visées, en *Rembourrage artisanal*, sont présentées dans le tableau II qui suit. On y met en évidence les compétences générales, les compétences particulières (ou propres au métier) ainsi que les grandes étapes du processus de travail.

Les compétences générales regroupent des activités communes à plusieurs tâches ou à plusieurs situations. Elles portent, entre autres, sur la compréhension de principes techniques ou scientifiques liés au métier. Les compétences particulières sont associées à des tâches et des activités directement utiles à l'exercice du métier. Quant au processus de travail, il met en évidence les étapes les plus significatives de la réalisation des tâches et des activités du métier.

Le tableau II est à double entrée; il s'agit d'une matrice qui permet de voir les liens qui unissent des éléments placés à l'horizontale et des éléments placés à la verticale. Le symbole (Δ) montre qu'il

existe une relation entre une compétence particulière et une étape du processus de travail. Le symbole ($\bigcirc$) marque un rapport entre une compétence générale et une compétence particulière.

MATRICE DES OBJETS DE FORMATION EN REMBOURRAGE ARTISANAL			OBJECTIFS OPERATIONNELS DE PREMIER NIVEAU		DURÉE	PROCESSUS (grandes étapes)				COMPÉTENCES GÉNÉRALES (activités connexes dans le domaine de la technologie, des disciplines, du développement personnel, etc.)										NOMBRE D'OBJECTIFS	TOTAUX
			NUMÉROS				Planifier son travail	Exécuter le travail</													

4. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les objectifs généraux du programme *Rembourrage artisanal* sont présentés ci-dessous. Ils sont accompagnés des énoncés de compétences liées à chacun des objectifs opérationnels de premier niveau qu'ils regroupent.

Faire acquérir aux élèves les compétences préalables au rembourrage artisanal :

- appliquer des connaissances relatives aux matériaux de recouvrement;
- résoudre des problèmes liés aux bâtis, aux mécanismes et aux suspensions;
- produire des dessins techniques de base et interpréter des plans;
- tracer des croquis de meubles rembourrés;
- tenir compte des principes de base de la décoration intérieure au moment de l'exécution de travaux de restauration de meubles rembourrés;
- produire des dessins assistés par ordinateur.

Faire acquérir aux élèves les compétences nécessaires pour utiliser, de façon sécuritaire, l'équipement de base en rembourrage :



5. OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER ET DE SECOND NIVEAU

5.1 DÉFINITION DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Un objectif opérationnel de premier niveau est défini pour chacune des compétences visées conformément à leur présentation au chapitre 3; celles-ci sont structurées et articulées en un projet intégré de formation permettant de préparer l'élève à la pratique d'un métier. Cette organisation systémique des compétences produit des résultats qui dépassent ceux de la formation par éléments isolés. Une telle façon de procéder assure, en particulier, la progression harmonieuse d'un objectif à un autre, l'économie dans les apprentissages (en évitant les répétitions inutiles), l'intégration et le renforcement d'apprentissages, etc.

Les objectifs opérationnels de premier niveau constituent les cibles principales et obligatoires de l'enseignement et de l'apprentissage. Ils sont pris en considération pour l'évaluation de la sanction des études. Ils sont définis en fonction de comportements ou de situations et présentent, selon le cas, les caractéristiques suivantes.

Pour atteindre les objectifs, des activités d'apprentissage pourraient être préparées de la façon suivante :

- des activités particulières pour les objectifs de second niveau;

- des activités particulières pour les précisions ou les phases des objectifs de premier niveau;
- des activités globales pour les objectifs de premier niveau.

5.2 GUIDE DE LECTURE DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER NIVEAU

A. Lecture d'un objectif défini en termes de comportement

Un objectif défini en termes de comportement comprend cinq composantes. Les trois premières donnent une vue d'ensemble de l'objectif.

- **Le comportement attendu** présente la compétence globale attendue de l'élève à la fin des apprentissages prévus dans le module
- **Les conditions d'évaluation** définissent ce

B. Lecture d'un objectif défini en termes de situation

Un objectif défini en termes de situation comprend les cinq composantes suivantes.

- **L'intention poursuivie** présente une compétence comme une intention à poursuivre tout au long des apprentissages dans le cadre d'un module.
- **Les précisions** mettent en évidence l'essentiel de la compétence et permettent une meilleure compréhension de l'intention poursuivie.
- **Le plan de mise en situation** décrit, dans ses grandes lignes, la situation éducative dans laquelle on place l'élève pour lui permettre d'acquérir la compétence visée. Il comporte habituellement trois phases d'apprentissage :
 - une phase d'information;
 - une phase de réalisation, d'approfondissement ou d'engagement;
 - une phase de synthèse, d'intégration et d'autoévaluation.
- **Les conditions d'encadrement** définissent des balises à respecter et des moyens à mettre en place, de façon à rendre possibles les apprentissages et à avoir les mêmes conditions partout. Elles peuvent comprendre des principes d'action ou des modalités particulières.
- **Les critères de**

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

201

202

203

204

205

206

207

208

209

210

211

212

213

214

215

216

217

218

219

220

221

222

223

224

225

226

227

228

229

230

231

232

233

234

235

236

237

238

239

240

241

242

243

244

245

246

247

248

249

250

251

252

253

254

255

256

257

258

259

260

261

262

263

264

265

266

267

268

269

270

271

272

273

274

275

276

277

278

279

280

281

282

283

284

285

286

287

288

289

290

291

292

293

294

295

296

297

298

299

300

301

302

303

304

305

306

307

308

309

310

311

312

313

314

315

316

317

318

319

320

321

322

323

324

325

326

327

328

329

330

331

332

333

334

335

336

337

338

339

340

341

342

343

344

345

346

347

348

349

350

351

352

353

354

355

356

357

358

359

360

361

362

363

364

365

366

367

368

369

370

371

372

373

374

375

376

377

378

379

380

381

382

383

384

385

386

387

388

389

390

391

392

393

394

395

396

397

398

399

400

401

402

403

404

405

406

407

408

409

410

411

412

413

414

415

416

417

418

419

420

421

422

423

424

425

426

427

428

429

430

431

432

433

434

435

436

437

438

439

440

441

442

443

444

445

446

447

448

449

450

451

452

453

454

455

456

457

458

459

460

461

462

463

464

465

466

467

468

469

470

471

472

473

474

475

476

477

478

479

480

481

482

483

484

485

486

487

488

489

490

491

492

493

494

495

496

497

498

499

500

501

502

503

504

505

506

507

508

509

510

511

512

513

514

515

516

517

518

519

520

521

522

523

524

525

526

527

528

529

530

531

532

533

534

535

536

537

538

539

540

541

542

543

544

545

546

547

548

549

550

551

552

553

554

555

556

557

558

559

560

561

562

563

564

565

566

567

568

569

570

571

572

573

574

575

576

577

578

579

580

581

582

583

584

585

586

587

588

589

590

591

592

593

594

595

596

597

598

599

600

601

602

603

604

605

606

607

608

609

610

611

612

613

614

615

616

617

618

619

620

621

622

623

624

625

626

627

628

629

630

631

632

633

634

635

636

637

638

639

640

641

642

643

644

645

646

647

648

649

650

651

652

653

654

655

656

657

658

659

660

661

662

663

664

665

666

667

668

669

670

671

672

673

674

675

676

677

678

679

680

681

682

683

684

685

686

687

688

689

690

691

692

693

694

695

696

697

698

699

700

701

702

703

704

705

706

707

708

709

710

711

712

713

714

715

716

717

718

719

720

721

722

723

724

725

726

727

728

729

730

731

732

733

734

735

736

737

738

739

740

741

742

743

744

745

746

747

748

749

750

751

752

753

754

755

756

757

758

759

760

761

762

763

764

765

766

767

768

769

770

771

772

773

774

775

776

777

778

779

780

781

782

783

784

785

786

787

788

789

790

791

792

793

794

795

796

797

798

799

800

801

802

803

804

805

806

807

808

809

810

811

812

813

814

815

816

817

818

819

820

821

822

823

824

825

826

827

828

829

830

831

832

833

834

835

836

837

838

839

840

841

842

843

844

845

846

847

848

849

850

851

852

853

854

855

856

857

858

859

860

861

862

863

864

865

866

867

868

869

870

871

872

873

874

875

876

877

878

879

880

881

882

883

884

885

886

887

888

889

890

891

892

893

894

895

896

897

898

899

900

901

902

903

904

905

906

907

908

909

910</

Deuxième partie

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE SITUATION (Suite)

PHASE 3 : Engagement dans une démarche de formation

- Entreprendre une réflexion personnelle sur ses goûts et ses aptitudes pour le rembourrage artisanal.
- Participer aux activités proposées : conférence par des spécialistes du métier, visite d'atelier, démonstrations, expositions, etc.
- Discuter de sa perception du rembourrage artisanal :
 - avantages et inconvénients;
 - exigences;
 - connaissances, habiletés et attitudes nécessaires à l'exercice du métier.
- Faire part de ses premières réactions concernant le programme d'études et la démarche de formation.

PHASE 4 : Évaluation et confirmation de son orientation

- Produire un rapport présentant :
 - son opinion sur les tâches et les conditions de travail particuli

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE SITUATION *(Suite)*

- PHASE 3 :
- Accepte d'entreprendre une réflexion personnelle sur ses goûts et ses aptitudes.
 - Participe aux activités proposées.
 - Exprime convenablement sa perception du métier en faisant le lien avec les données recueillies.
 - Exprime convenablement sa perception du programme d'études.

- PHASE 4 :
- Produit un rapport.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT REQUIS POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, TELS QUE :

Avant d'entreprendre les activités de la phase 1 (Information sur le rembourrage artisanal) :

1. Repérer les sources d'information.
2. Appliquer une méthode de recherche.
3. Comparer des données.
4. Manifester le désir de s'informer.

Avant d'entreprendre les activités de la phase 2 (Information sur le projet de formation) :

5. Reconnaître les attitudes nécessaires à la réussite de

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE SITUATION *(Suite)*

PHASE 3 : Évaluation de son comportement et de ses attitudes concernant la santé et la sécurité au travail

- Produire un rapport présentant :
 - les résultats de sa recherche sur la santé et la sécurité au travail dans le domaine de la fabrication d'articles rembourrés;
 - sa perception de la santé et de la sécurité au travail;
 - son comportement et ses attitudes au regard de l'application des règles de santé et de sécurité au travail.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Créer un climat favorable à la recherche et à la discussion.
- Motiver les élèves à entreprendre les activités proposées.
- Faire prendre conscience aux élèves des risques pour la santé et la sécurité dans le domaine de la fabrication d'articles rembourrés.
- Assurer l'accès à la documentation

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT REQUIS POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, TELS QUE :

Avant d'entreprendre les activités de la phase 1 (Information sur la santé et la sécurité au travail) :

1. Repérer les sources d'information.
2. Appliquer une méthode de recherche.
3. Manifester le désir de s'informer.

Avant d'entreprendre les activités de la phase 2 (Réflexion sur l'importance du respect des règles de santé et de sécurité au travail) :

4. Appliquer les principes de base d'une communication efficace.
5. Reconnaître l'importance des règles de santé et de sécurité au travail.
- 6.

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

201

202

203

204

205

206

207

208

209

210

211

212

213

214

215

216

217

218

219

220

221

222

223

224

225

226

227

228

229

230

231

232

233

234

235

236

237

238

239

240

241

242

243

244

245

246

247

248

249

250

251

252

253

254

255

256

257

258

259

260

261

262

263

264

265

266

267

268

269

270

271

272

273

274

275

276

277

278

279

280

281

282

283

284

285

286

287

288

289

290

291

292

293

294

295

296

297

298

299

300

301

302

303

304

305

306

307

308

309

310

311

312

313

314

315

316

317

318

319

320

321

322

323

324

325

326

327

328

329

330

331

332

333

334

335

336

337

338

339

340

341

342

343

344

345

346

347

348

349

350

351

352

353

354

355

356

357

358

359

360

361

362

363

364

365

366

367

368

369

370

371

372

373

374

375

376

377

378

379

380

381

382

383

384

385

386

387

388

389

390

391

392

393

394

395

396

397

398

399

400

401

402

403

404

405

406

407

408

409

410

411

412

413

414

415

416

417

418

419

420

421

422

423

424

425

426

427

428

429

430

431

432

433

434

435

436

437

438

439

440

441

442

443

444

445

446

447

448

449

450

451

452

453

454

455

456

457

458

459

460

461

462

463

464

465

466

467

468

469

470

471

472

473

474

475

476

477

478

479

480

481

482

483

484

485

486

487

488

489

490

491

492

493

494

495

496

497

498

499

500

501

502

503

504

505

506

507

508

509

510

511

512

513

514

515

516

517

518

519

520

521

522

523

524

525

526

527

528

529

530

531

532

533

534

535

536

537

538

539

540

541

542

543

544

545

546

547

548

549

550

551

552

553

554

555

556

557

558

559

560

561

562

563

564

565

566

567

568

569

570

571

572

573

574

575

576

577

578

579

580

581

582

583

584

585

586

587

588

589

590

591

592

593

594

595

596

597

598

599

600

601

602

603

604

605

606

607

608

609

610

611

612

613

614

615

616

617

618

619

620

621

622

623

624

625

626

627

628

629

630

631

632

633

634

635

636

637

638

639

640

641

642

643

644

645

646

647

648

649

650

651

652

653

654

655

656

657

658

659

660

661

662

663

664

665

666

667

668

669

670

671

672

673

674

675

676

677

678

679

680

681

682

683

684

685

686

687

688

689

690

691

692

693

694

695

696

697

698

699

700

701

702

703

704

705

706

707

708

709

710

711

712

713

714

715

716

717

718

719

720

721

722

723

724

725

726

727

728

729

730

731

732

733

734

735

736

737

738

739

740

741

742

743

744

745

746

747

748

749

750

751

752

753

754

755

756

757

758

759

760

761

762

763

764

765

766

767

768

769

770

771

772

773

774

775

776

777

778

779

780

781

782

783

784

785

786

787

788

789

790

791

792

793

794

795

796

797

798

799

800

801

802

803

804

805

806

807

808

809

810

811

812

813

814

815

816

817

818

819

820

821

822

823

824

825

826

827

828

829

830

831

832

833

834

835

836

837

838

839

840

841

842

843

844

845

846

847

848

849

850

851

852

853

854

855

856

857

858

859

860

861

862

863

864

865

866

867

868

869

870

871

872

873

874

875

876

877

878

879

880

881

882

883

884

885

886

887

888

889

890

891

892

893

894

895

896

897

898

899

900

901

902

903

904

905

906

907

908

909

MODULE 3 : MATÉRIAUX DE RECOUVREMENT

Code : 263332

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
appliquer des connaissances relatives aux matériaux de recouvrement
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir :
 - d'instructions;
 - d'échantillons de matériaux de recouvre

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT *(Suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Sélectionner les matériaux de recouvrement utilisés en rembourrage de meubles et de véhicules :
 - les matières textiles;
 - les matières non textiles.

- B. Entreposer les matériaux de recouvrement.

- C. Entretenir les divers matériaux de recouvrement.

- D. Appliquer les dispositions de la *Loi sur les matériaux de rembourrage*.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Sélection appropriée des matériaux en fonction :

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT REQUIS POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, TELS QUE :

Avant d'apprendre à sélectionner les matériaux de recouvrement utilisés en rembourrage de meubles et de véhicules :

- les matières textiles;
- les matières non textiles (A) :

1. Expliquer les procédés de transformation des fibres naturelles et des fibres chimiques en filature.
2. Différencier les modes de fabrication des textiles à fibres naturelles des modes de fabrication des textiles à fibres chimiques et à fibres mixtes.
3. Expliquer les différents traitements subis par les matières textiles.
4. Expliquer les procédés de transformation des pe



MODULE 4 : BÂTIS, MÉCANISMES ET SUSPENSIONS

Code : 263342

Durée : 45 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit résoudre des problèmes liés aux bâtis, aux mécanismes et aux suspensions selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir d'une variété de problèmes ayant trait aux bât

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT *(Suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Détecter les problèmes.

B. Déterminer les causes des problèmes.

C. Analyser différentes solutions.

D. Proposer une solution.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Distinction juste des caractéristiques :
 - des bâtis;
 - des mécanismes;
 - des suspensions.
- Détection juste des problèmes.</

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT REQUIS POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, TELS QUE :

Avant d'apprendre à détecter les problèmes (A) :

1. Connaître les étapes du processus de résolution de problèmes.
2. Développer son sens de l'observation.

Avant d'apprendre à proposer une solution (D) :

3. Se soucier de formuler correctement la solution.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT *(Suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

F. Vérifier et ranger les pièces.

G. Ranger et nettoyer les lieux.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Transcription correcte des codes sur les pièces.
- Vérification juste des quantités de pièces.
- Rangement des pièces :
 - par ordre d'assemblage;
 - par ordre de priorité.
- Rangement approprié :
 - des rouleaux de matériaux;
 - des outils de coupe;
 - des accessoires.
- Absence de retailles.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT *(Suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

F. Fixer les pièces cousues ou non cousues au bâti.

G. Vérifier la qualité du produit.

H. Ranger et nettoyer les lieux.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Ordre logique de pose des pièces.
- Fixation symétrique :
 - compression correcte de la mousse par le matériel de recouvrement;
 - régularité des plis.
- Fixation correcte des extérieurs de bras et de dos, de la batiste et des appliqués.
- Vérification correcte :

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT REQUIS POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, TELS QUE :

Avant d'apprendre à déterminer le type de dessin à exécuter (A) :

1. Différencier les formes géométriques.
2. Développer sa perception de l'espace.
3. Se soucier de la propreté de son travail.
4. Rechercher la minutie et la précision.
5. Se soucier de vérifier la qualité de ses dessins.

Avant d'apprendre à recueillir les renseignements nécessaires à la fabrication d'un meuble rembourré (E) :

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT *(Suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Juger de la pertinence de tracer un croquis.
- B. Déterminer les types de vues.
- C. Effectuer des tracés représentant :
 - des modes d'assemblage par couture;
 - des modes d'assemblage des bâtis;
 - des détails de fabrication de meubles rembourrés;
 - des meubles rembourrés.
- D. Inscrire les cotes et les symboles.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Pertinence du jugement.
- Détermination exacte du type de vues.
- Disposition juste des vues.
<

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(Suite)***

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

G. Porter un jugement critique sur le plan de coupe.

H. Esquisser le plan de coupe.

**CRITÈRES PARTICULIERS
DE PERFORMANCE**

- Pertinence du jugement sur la disposition des gabarits en fonction des contraintes :
 - de placement;
 - de taillage.
- Corrections appropriées.
- Clarté de l'esquisse.

